

Présentation du Rased en Conseil d'école
Antenne du Perray en Yvelines

C'est une circulaire du Ministère de l'Education Nationale, parue en août 2014, qui définit le fonctionnement et les missions des Rased (n°2014-107, BO n°31 du 18/08/2014).

Cette circulaire précise que « le Rased est placé sous l'autorité et la responsabilité de l'Inspecteur de l'E.N. qui arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action ».

Ce dispositif intégré au fonctionnement des écoles est gratuit et intervient auprès des élèves sur le temps scolaire.

Concernant la circonscription de Chevreuse, le Rased est donc sous la responsabilité de M. Wirth, IEN.

Il est composé de 4 antennes qui couvrent chacune un territoire géographique. Celui de l'antenne du Perray en Yvelines est constitué des écoles maternelles et élémentaires des communes du Perray en Yvelines, des Essarts le Roi et de Lévis St Nom, soit huit écoles et environ 1500 élèves.

Le personnel de cette antenne Rased est :

Mme Boulai, enseignante spécialisée chargée des aides à dominante pédagogique

Mme Dudrat, enseignante spécialisée chargée des aides à dominante rééducative

Mme Träsch, psychologue de l'E.N.

Ces personnes sont membres des équipes pédagogiques des écoles dans lesquelles elles interviennent.

Pour joindre cette équipe :

Une adresse : Ecole des Platanes, 3 rue des lauriers, 78610 Le Perray en Yvelines

Un téléphone : 01.30.46.33.30

Un mël : rasedleperray@gmail.com

Au sein de chaque école, les salles dans lesquelles travaillent les membres du Rased sont mises à disposition par les équipes enseignantes dans une réflexion menée avec les élus de chacune des communes.

Un budget annuel de fonctionnement est alloué au Rased par les communes. Un budget d'investissement peut parfois être sollicité pour un équipement particulier (par exemple, en 2015, l'achat d'un test).

Les aides spécialisées viennent en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectifs de prévenir et de remédier aux difficultés scolaires persistantes qui résistent aux aides apportées par les enseignants des classes. Le plus souvent, elles donnent lieu à une demande rédigée par l'enseignant après qu'il en ait informé les parents. Elles peuvent aussi être directement sollicitées par les parents ou l'élève.

En fonction de l'analyse qu'elle fait de chaque demande, l'équipe du Rased se donne pour objectif d'apporter une réponse spécifique, ciblée, mise en œuvre par l'une des spécialités parfois deux.

Les enseignantes spécialisées du Rased apportent une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement. L'action de l'enseignante spécialisée à dominante pédagogique est schématisée par « aider l'élève à apprendre à apprendre », celle de l'enseignante spécialisée à dominante rééducative par « aider l'enfant à devenir élève ». Leurs interventions se déroulent sur le temps scolaire, le plus souvent hors de la classe, en individuel ou auprès de petits groupes d'élèves, dans une salle clairement identifiée et un temps bien repéré. Elles élaborent un projet d'aide spécialisée qui vient en complément de l'aide apportée par l'enseignant en classe. L'approbation des parents pour mettre en œuvre leur projet est essentielle et fait l'objet d'échanges de courrier et ou de rendez-vous.

La psychologue scolaire aide à comprendre les difficultés d'un enfant et contribue à faire évoluer la situation.

Elle réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, mène des entretiens avec l'enfant, les parents et les enseignants pour mieux comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives.

Elle peut être amenée à formuler des conseils de consultation spécialisée. Elle contribue à l'accueil des élèves en situation de handicap et à l'élaboration de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

La psychologue scolaire et les enseignantes spécialisées du Rased contribuent aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans personnalisés de réussite éducative (PPRE) et des plans d'accompagnement personnalisés (PAP).

Les actions de **prévention** visent à agir en amont de l'émergence de difficultés d'apprentissage en intervenant sur les attitudes, les ajustements émotionnels et en vivifiant les compétences cognitives des élèves. Les dispositifs sont élaborés en fonction d'une problématique de classe, de cycle ou d'école, en collaboration avec les enseignants.

La plaquette du RASED (ci-jointe) est à la disposition de chaque famille, elle présente les aides possibles de chacune des spécialités.